



# Le Régional

REDACTION - ADMINISTRATION  
11, Rue Chanzy  
BLIDA (Algérie) — Téléph. 24-75

« Il est des limites aux impôts que ne peuvent dépasser les peuples, sinon ils se dressent pour les refuser ou ils se couchent pour mourir. »  
H. DE BALZAC.

## JOURNAL D'INFORMATIONS DE L'OUEST ALGÉROIS

PAS DE DECOUPAGE DU SAHARA

### LE CONSEIL GENERAL s'est prononcé contre TOUT PROJET DE DEMEMBREMENT de L'ALGERIE

Par Eugène ROSFELDER  
Conseiller général de Mouzaïaville  
Conseiller de l'Union Française

Depuis plus d'un demi-siècle, les espaces sahariens forment un prolongement de l'Afrique du Nord, de l'A.E.F. et de l'A.O.F. vers le centre du continent et y assurent la continuité de la présence française. Depuis plus d'un demi-siècle, l'idée n'était venue à personne qu'il s'agissait d'une entité politique ayant des intérêts propres. Or, depuis 2 ans, cette idée a été lancée. Habilement orchestrée, elle a soulevé l'embaras des techniciens, les protestations des territoires menacés d'une amputation massive. Eux savent que le Sahara n'est pas un pays unitaire, victime d'un découpage arbitraire.

Ils savent que sa nationalisation n'aurait que des conséquences néfastes et ne servirait qu'à retarder l'évolution économique et sociale des espaces sahariens. Les territoires périphériques, en contact permanent avec elles, n'ont jamais considéré ces régions comme mineures. Ils n'envisagent pas de ralentir leur effort, au moment où les possibilités sont découvertes d'un essor extraordinaire. Car il s'agit peut-être de 500.000 kilomètres carrés de terrains sédimentaires susceptibles de contenir du pétrole, terrains semblables à ceux de l'Arabie Séoudite et du Venezuela et qui, si leur rendement était comparable, permettraient à la France et à ses territoires de disposer d'environ 6 fois leurs besoins. Mais ces pays s'indignent de ce que cette tentative prenne naissance au moment où leurs réalisations commencent à porter des fruits et où ces espaces se révèlent riches d'espérance.

Le mobile politique invoqué par certains ne serait-il qu'une façade destinée à envelopper des objectifs économiques ? On ne peut oublier d'autre part le problème démographique. Il n'est pas possible de perdre de vue qu'il y a en Algérie une naissance toutes les 2 minutes et qu'il nous appartient de faire vivre cette population. Toutes les perspectives de développement doivent donc être exploitées au maximum. Industrialiser est le seul moyen de faire vivre nos dix millions d'hommes sur un territoire qui n'est pas favorisé par le régime des pluies. Il nous faut nous laisser la possibilité de développer l'industrie de ces territoires. Dans sa dernière session, le Conseil général d'Alger examinant le problème s'est prononcé unanimement contre tout projet de démembrement de l'Algérie par l'imputation des territoires du Sud.

La proposition de loi de M. Joly

verainetés... auxquelles il ne saurait être question de porter atteinte ». Effectivement, avons-nous pratiquement la possibilité de délimiter le Sahara sans entrer en conflit avec des voisins avec lesquels nous entretenons les meilleures relations ? Quel Sahara serons-nous donc appelés à bâtir ? Quel est ce Sahara dit "français" dont les territoires limitrophes feraient les frais ? On a affirmé son unité géographique. Mais il se caractérise autant par la diversité de ses aspects que par l'uniforme pauvreté de son sol, à quoi la technique pourrait bien apporter de rapides changements.

On a reconnu que le Sahara est peuplé de races diverses, — après quoi on prétend s'appuyer sur l'uniformité du type de civilisation de ces peuples. Cette uniforme "civilisation de la tente" résulte de l'emprunte du nomadisme, sur un pays où la sédentarité a toujours été l'exception. Mais les sédentaires, dans les régions dépendant de l'Algérie, sont près des trois quarts de la population. La civilisation de la tente ne disparaîtra peut-être pas totalement dans un avenir immédiat. Mais les réalisations techniques accélèrent l'évolution dans le sens d'une diversification. On ne saurait donc accepter pour base cette civilisation du passé en voie de disparition.

(Suite page 3).

UNE GRANDE ENQUETE SUR LES PROBLEMES SCOLAIRES EN ALGERIE

### LA CRÉATION DES ECOLES MATERNELLES SERAIT un danger pour l'Ecole Primaire...

La création de ces écoles serait un danger pour l'école primaire. Leur développement aurait pour effet de réduire les crédits alloués à la construction des écoles du 1<sup>er</sup> degré. La famille étant le milieu naturel où s'épanouit l'enfant, l'école maternelle nuirait à son équilibre en le soustrayant de ce milieu un peu trop tôt. D'ailleurs, l'école maternelle n'est viable que dans les villes ; dans les campagnes les distances sont un obstacle pour les enfants trop jeunes.

S'il y avait donc à choisir entre des crédits pour l'Enseignement primaire ou pour l'Enseignement maternel, il faudrait se prononcer pour l'Enseignement primaire, car jusqu'à 5 ans les dangers de la rue sont moins menaçants pour l'enfant. Il faudrait admettre que les élèves ayant fréquenté l'école maternelle ont un droit de priorité pour les écoles primaires, puisque le nombre de celles-ci est encore insuffisant. D'autre part, où trouver des maîtres pour les écoles maternelles ? L'argument qui a été soutenu par certains que l'école maternelle créerait un courant pour la scolarisation des filles semble assez fallacieux, car ce courant existe déjà.

A ce stade du rapport, et avant de donner les remèdes qui ont été préconisés, je crois qu'il est utile de faire part, dans un but d'information, des initiatives prises assez récemment par le Gouvernement.

Un inspecteur général a été délégué en Algérie pour étudier le problème de la scolarisation et envisager les solutions adéquates. Il semble qu'il voudrait procéder par

M. DJIDJELLI,  
Membre du C.A.D.A.F.

(Suite page 3).

BILLET

### LE PILORI FISCAL

Ce n'est pas ici que les contrebandiers de l'impôt trouveront des défenseurs. Nous leur avons reconnu, objectivement, bien des circonstances atténuantes. Mais M. Pinay leur a donné, l'an dernier, une chance magnifique. Certains ont préféré en jouer une autre. C'est leur affaire ; s'il leur en cuit, ce sera tant pis pour eux.

Le pilori, une fois monté, on souhaite qu'il ne soit pas occupé principalement par des lampistes, comme on l'a vu un peu trop souvent. La justice fiscale est pareille aux autres. Elle ne peut avoir la prétention de se substituer à la justice divine. Elle ne vaut que par l'exemple. Alors, c'est en haut qu'il faut frapper.

Surtout, il restera à remonter aux sources de la fraude, c'est-à-dire à une législation unanimement votée, et telle que pas un seul Français — même contrôleur — ne peut être sûr de n'y avoir jamais manqué. Et c'est même cette réforme fondamentale qui, en bonne logique, aurait dû accompagner, sinon précéder, l'amnistie et la répression.

F.-F. LEGUEU.

### A l'intention de nos Parlementaires

« Le sens profond des principes d'un ordre politique et social, sain et conforme aux règles du droit et de la justice, est de particulière importance chez ceux qui, dans n'importe quelle forme de régime démocratique, possèdent, comme représentants du peuple, complètement ou en partie, le pouvoir législatif. Et puisque le centre de gravité d'une démocratie normalement constituée réside dans cette représentation populaire, dont les courants politiques rayonnent dans tous les domaines de la vie publique — tant pour le bien que pour le mal — la question de l'élévation morale, de l'aptitude pratique, de la capacité intellectuelle des députés du Parlement est pour tout peuple de régime démocratique une question de vie ou de mort, de prospérité ou de décadence, d'assainissement ou de perpétuel malaise. »



S. S. Pie XII

Cette définition magistrale d'une « démocratie normalement constituée » et des qualités morales et aptitudes professionnelles que doivent avoir les parlementaires, nous l'avons trouvée dans le radiomessage de Pie XII du 24 décembre 1944. Par ailleurs, à l'adresse des représentants du peuple qui sont ministres, le chef de l'Eglise précise que « ceux à qui est confié le pouvoir doivent accomplir leurs obligations dans l'ordre législatif, judiciaire ou exécutif, avec cette conscience de leur propre responsabilité avec cette objectivité, avec cette impartialité, avec cette loyauté, avec cette générosité, avec cette incorruptibilité, sans lesquels un gouvernement démocratique réussirait difficilement à obtenir le respect, la confiance et l'adhésion du peuple. »

Ah ! que la vie en France serait belle si nos parlementaires pouvaient tous, s'inspirer des principes judicieux énoncés ci-dessus !

APRES LES GREVES

### Qu'est-ce donc que l'ETAT ?

UNE des tendances les plus caractéristiques de notre époque est celle qui consiste à nous en remettre de toutes choses à l'Etat. Qu'est-ce donc que l'Etat ? D'où lui viennent ses ressources ? Est-il plus ou moins actif, plus ou moins dépensier plus ou moins capable de progrès, de perfectionnement que les particuliers ? Voit-on les entreprises dont il a pris la direction réussir mieux que celles qui dépendent de l'industrie privée ? Les pays les plus prospères sont-ils ceux où l'Etat a le plus ou le moins de prérogatives ? Et qu'advierait-il de nous le jour où nous aurions abdiqué toute initiative à son profit ? Ce sont là des questions également intéressantes pour la fortune publique et le sort de chacun de nous ; nos lecteurs en trouveront ici un libre examen, pratiqué à la lumière des faits.

A chaque instant, lorsqu'on cause entre Français des affaires publiques ou de la difficulté qu'on trouve dans toutes les carrières à gagner sa vie, il arrive qu'on dise : « L'Etat devrait faire ceci, l'Etat devrait faire cela, l'Etat devrait empêcher ceci, l'Etat devrait subvenir à cela, etc... ». De même, s'il s'agit des injustices du sort, des accidents, des abus, de l'inégalité des destinées humaines, le même refrain revient naturellement sur les lèvres de beaucoup de gens : « L'Etat devrait remédier à tout cela, c'est l'Etat qui devrait arranger tout cela ».

Qu'est-ce donc que cet Etre merveilleux qu'on invoque comme la puissance suprême dans toutes les circonstances où il semble que la lutte des intérêts privés et l'exercice de la liberté individuelle produisent de malheureux résultats ? Quelle est donc cette puissance assez riche pour subvenir à tous les besoins, assez clairvoyante pour les distinguer tous, assez juste pour proportionner toutes les récompenses au mérite, et assez forte pour contraindre chacun au maximum d'efforts et de vertu ? Qu'est-ce que cet être fictif qu'on appelle l'Etat ? A-t-il vraiment toutes ces qualités, et peut-il faire notre bonheur ? C'est ce que nous allons examiner.

JEAN POLVET.

(Suite page 3).

### Deux Blidéens visitent l'Espagne

(1)

"Coccinelle" nous a gaillardement mené de Madrid à Valence, d'une seule traite, à travers une région quasi désolée, dans de mornes paysages où la diversité des gris, couleur de toute chose, n'enlevait rien à la monotonie du voyage.

Valence nous a déçu, et nous nous sommes empressés de la fuir. Les environs sentent mauvais ; et aucune autre odeur n'est assez tenace pour vaincre, ou même masquer cette puanteur.

Nous nous sommes sauvés de Valence jusqu'à Barcelone, où tous les hôteliers se serrent les coudes : ils malmènent les touristes à tour de bras et, semble-t-il, plus particulièrement les Français.

J'en veux pour preuve le prix d'une pension moyenne, qui est de 90 pesetas à Barcelone, alors que, partout ailleurs, nous avons trouvé

très confortable pour 60 pesetas, voire moins. Nous nous sommes baignés au bord de la mer, sur une plage graveleuse. Prix d'une brillante cabine de planches : 7 pesetas chacun, le droit d'entrée dans une piscine de luxe, partout ailleurs...

Dès que logés (mal logés), nous nous sommes hissés jusqu'au sommet du mont Tibidala, qui domine la ville. Diverses installations foraines y sont établies, notamment une grande roue, du haut de laquelle la vue sur la ville illuminée, la nuit, (Suite page 2).



Une démonstration de la cible aérienne dirigée par radio et utilisée par l'artillerie antiaérienne dans les tirs à la cible à Fort Bliss, Texas, a été faite au général du corps d'armée Fernand A. Besançon, inspecteur général de l'artillerie et de l'artillerie antiaérienne de l'armée française, au cours de son séjour aux Etats-Unis.

### L'OFFENSIVE DE BAISSSE...

(De notre rédacteur parisien)

Le gouvernement, présidé par M. LANIEL, annonce une nouvelle « offensive » de baisse des prix. L'initiative est heureuse : reste à savoir si la réussite le sera autant. Nous finissons, en effet, par devenir sceptiques quand nous considérons le passé : si quelques tentatives ont réussi partiellement, d'autres ont échoué ou n'ont eu qu'une répercussion limitée et éphémère. Quoi qu'il en soit, nous appuierons cet essai en espérant qu'il aura des conséquences importantes et durables sur le coût de la vie.

Cette mesure ne saurait faire oublier les graves problèmes sociaux qui demeurent posés. Si une baisse des prix est préférable, à tous égards, à une augmentation généralisée des salaires, elle ne doit pas empêcher l'amélioration des salaires ridiculement bas, la fin de ce scandale qu'est la misère de nombreux vieillards, la disparition des injustices sociales. Il y a en France trop de privilégiés, de même qu'il y a trop de victimes. Certaines catégories professionnelles bénéficient d'avantages illogiques. Il est trop vrai, hélas ! que ce sont « toujours les mêmes qui paient ».

Mais il ne saurait être question